

Numéro de l'avis
de contravention

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention
14/11/2015

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

908032 16089 7168
L/2 1 295
554
AC0010100006091693051

59310 AIX

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE.

- Prévues par Art. R. 417-10 §II 10°, §I, art. R. 411-25 al. 3 du C. de la route. Art. L. 2213-2 2° du CGCT.

- Réprimée par Art. R. 417-10 §IV du C. de la route.

Date / heure : le 05/11/2015 à 16h05

Lieu : CHEMIN DES DUNES
. CALAIS - 62

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale.)

Montant de l'amende :

AMENDE FORFAITAIRE Si vous payez dans les 45 jours à compter du 14/11/2015 : 35 €
ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur Internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).

AMENDE MAJOREE Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 14/11/2015 : 75 €
Dans ce cas, vous recevrez alors un " Avis d'amende forfaitaire majorée " - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

Identification du véhicule

- Immatriculation : DA- [REDACTED]
- Pays : FRANCE
- Marque : PEUGEOT

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N° : 00136596
- Code Service : 62PU130000

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.fr ou appelez le 0811 871 871 (coût d'un appel local).

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.
Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :
L'officier du ministère public près le
Tribunal de Police de Calais
CS 39000
35094 RENNES CEDEX 9
Le site www.antai.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



Numéro de l'avis
de contravention

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention
25/11/2015

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



908309 9512 3232
1/3 1 13
554
ACC010100006105211794

M LE

62100 CALAIS

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT DANGEREUX DE VEHICULE.
- Prévues par Art.R.417-9 al.1, al.2 du C. de la route.
- Réprimées par Art.R.417-9 al.3, al.5 du C. de la route.
Date / heure : le 19/11/2015 à 03h45
Lieu : CHEMIN DES DUNES
. CALAIS - 62

Identification du véhicule

. Immatriculation : DL- [REDACTED]
. Pays : FRANCE
. Marque : FORD

Agent verbalisateur

. Agent verbalisateur N° : 00608545
. Code Service : 62PU130000

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction entraîne un retrait de 3 point(s) du permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.fr ou appelez le 0811 871 871 (coût d'un appel local).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale et L.223-1 du Code de la route.)

Montant de l'amende :

AMENDE FORFAITAIRE	Si vous payez dans les 45 jours à compter du 25/11/2015 : ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).	135 €
AMENDE MAJOREE	Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 25/11/2015 : Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.	375 €

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.
Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :
L'officier du ministère public près le
Tribunal de Police de Calais
CS 39000
35094 RENNES CEDEX 9





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro de l'avis
de contravention

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention

01/12/2015

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



908430 23025 7964

1/2 1 41
554
AC0010100006051919054

62100 CALAIS

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

ARRET GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE.

- Prévues par Art. R. 417-10 §II 10°, §I, art. R. 411-25 al. 3 du C. de la route. Art. L. 2213-2 2° du CGCT.
- Réprimée par Art. R. 417-10 §IV du C. de la route.

Date / heure : le 20/11/2015 à 15h20

Lieu : CHEMIN DES DUNES

. CALAIS - 62

Identification du véhicule

- . Immatriculation : I
- . Pays : FRANCE
- . Marque : RENAULT

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 00486381
- . Code Service : 62PU130000

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.fr ou appelez le 0811 871 871 (coût d'un appel local).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale.)

Montant de l'amende :

VOUS CONTESTEZ

AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'officier du ministère public près le
Tribunal de Police de Calais
CS 39000

35094 RENNES CEDEX 9

Le site www.antai.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

AMENDE
FORFAITAIRE

Si vous payez dans les 45 jours à compter du 01/12/2015 :
ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).

35 €

AMENDE
MAJOREE

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 01/12/2015 :
Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

75 €

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Numéro de l'avis
de contravention

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de
contravention
27/01/2016

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



910840 9834 3514
1/2 1 140
554
AC0010100006051909151



59000 LILLE

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT GENANT DE VEHICULE SUR UNE VOIE PUBLIQUE SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE.

- Prévue par Art. R. 417-10 §II 10°, §I, art. R. 411-25 al. 3 du C. de la route. Art. L. 2213-2 2° du CGCT.
- Réprimée par Art. R. 417-10 §IV du C. de la route.

Date / heure : le 10/01/2016 à 15h34

Lieu : CHEMIN DES DUNES

. CALAIS - 62

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Identification du véhicule

- . Immatriculation : DJ- [REDACTED]
- . Pays : FRANCE
- . Marque : OPEL

Agent verbalisateur

- . Agent verbalisateur N° : 00498468
- . Code Service : 62PU130000

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.fr ou appelez le 0811 871 871 (coût d'un appel local).

FSM-T61-554

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (articles 529 du Code de procédure pénale.)

Montant de l'amende :

AMENDE FORFAITAIRE Si vous payez dans les 45 jours à compter du 27/01/2016 : 35 €
ou 60 jours en cas de paiement par timbre amende dématérialisé ou par carte bancaire (sur Internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).

AMENDE MAJOREE Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 27/01/2016 : 75 €
Dans ce cas, vous recevrez alors un " Avis d'amende forfaitaire majorée " et 529 2 du Code de procédure pénale

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement. Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :
L'officier du ministère public près le Tribunal de Police de Calais
CS 39000
35094 RENNES CEDEX 9
Le site www.antai.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9

